CSTB
le futur en construction

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : *Certification par évaluation de la conception des pergolas à ossature aluminium – EC03*

Président : DEVAUX Augustin, SCHUCO
Vice-Président *: FAISANT Yann,* **CSTB - Secrétaire :** HAUDIQUET Etienne, **CSTB**

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège : Experts concepteurs gammistes* ** Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 7 membres	DEVAUX Augustin	SCHÜCO	29/05/2023			
	LEFEVRE Charles-Vincent	HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE	13/05/2022			
	ESCLAPEZ Fréderic	PROFILS SYSTEMES	29/05/2023	CROUZET Guillaume	PROFILS SYSTEMES	29/05/2023
	TORRES Thierry	ALUK Industries	29/05/2023			
	CARDOSO Luis	INSTALLUX Aluminium	12/03/2024			
	FABRE Olivier	RENSON France	12/03/2024	LE TALLEC Stéphane	RENSON FRANCE	29/05/2023
Collège : Experts concepteurs assembleurs* ** Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 7 membres	OUVRARD Camille	CONCEPT ALU	29/05/2023			
	FABRY Vincent	AKENA	29/05/2023			
	DU BOULLAY Olivier	RENOVAL	12/03/2024			
	MOREAU Nicolas	ALU RIDEAU	12/03/2024	RIDEAU Stanley	ALU RIDEAU	29/05/2023
	JONQUIERES Gilles	TIR TECHNOLOGIES	29/05/2023			
Collège : Organismes techniques et experts* ** Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 3 à 6 membres	FAISANT Yann	CSTB	29/05/2023	HAUDIQUET Etienne	CSTB	29/05/2023
	LOPPIN Nicolas	SNFA	29/05/2023			
	LUZHBIN-ASSEEV Vladimir	ACTIBAIE	29/05/2023	LAMY Hervé	ACTIBAIE	29/05/2023
	BARTHELEMY Loïc	TELECO France	29/05/2023			
	BILLIER Frédéric	NOVAL France	29/05/2023			

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.
(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.
(***) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Composition nominative n°7 approuvée le : 12/03/2024

Par le responsable d'application (nom, visa) : FAISANT Yann